



Taux de rémunération pour des heures supplémentaires

Par **user77**, le **23/10/2014 à 15:00**

Bonjour

Quand j'effectue des heures supplémentaires le samedi je suis majoré à 25% et quand j'effectue des heures supplémentaires un jour férié je suis majoré à 25 %.

Est-ce que c'est normal que le taux de majoration soit le même pour un Samedi et un jour Férié ?

Cordialement

Par **janus2fr**, le **23/10/2014 à 16:39**

Bonjour,

Oui, c'est normal, le taux de majoration n'a pas à prendre cela en compte.

En revanche, la convention collective applicable peut prévoir une majoration pour les heures effectuées un jour férié, mais cette majoration s'applique alors que ce soient des heures supplémentaires ou pas...